

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE  
TOULOUSE TRIBUNAL DE POLICE  
DES 4 PREMIERES CLASSES  
TEL : 05 61 12 83 00 -----  
BP 91021  
31034 TOULOUSE CEDEX 6

## CLASSEMENT

L'Officier du Ministère Public  
à  
*MAITRE DEHAN YOHAN AVOCAT A LA COUR*  
174 RUE DE COURCELLES  
75017 PARIS 17EME

## Références à rappeler

Rédacteur : MT

à l'encontre de votre client

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **000201 ARRET OU STATIONNEMENT DANGEREUX DE VEHICULE ART.R.417-9 AL.1,AL.2 C.ROUTE. ART.R.417-9 AL.3,AL.5 C.ROUTE.**  
Infraction(s) relevée(s) à **en date du**  
par procès verbal n° **dressé par** , avec le(s) véhicule(s)  
immatriculé(s) :

L'étude, par les services du Ministère Public, du procès verbal de constatation initiant les poursuites dont il fait l'objet ont révélé certains vices de forme ou de fond. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de classer sans suite le dossier visé en référence.

Veuillez lui rappeler toutefois que le respect du code de la route répond à des enjeux fondamentaux en termes de tranquillité et de sécurité publique.

De plus, je vous informe que je procède dès aujourd'hui à la demande de restitution de points qui lui ont été retirés suite à cette infraction.

Si toutefois le montant de l'Amende Forfaitaire Majorée a déjà été recouvré, veuillez vous rapprocher du Centre Amende Service 31945 TOULOUSE Cedex 9 . Tél : 05 40 13 08 80 ou par mail : cas.toulouse@dgfip.finances.gouv.fr pour tout renseignement concernant les modalités de remboursement du trop-perçu.

Dans l'éventualité d'un prélèvement des frais d'opposition de sa banque, vous devez adresser une demande de remboursement auprès du Centre Amendé Service en y joignant le relevé de compte où figure le montant des frais d'opposition ainsi qu'un relevé d'identité bancaire, la copie de sa pièce d'identité.

Fait à TOULOUSE CEDEX 6, le 17/06/2025

**L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC  
Jérôme RICHARD**

PL2